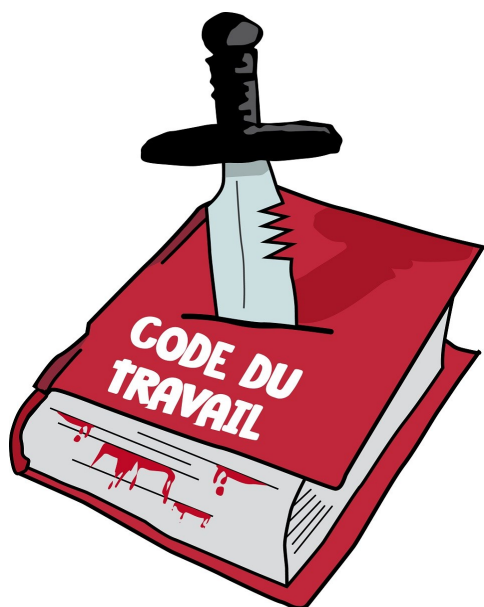


Au mois de juin 2017 sont parus différents rapports dont celui du conseil d'orientation des retraites (COR), spécifiquement sur les retraites des fonctionnaires et celui du rapport de la cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques (commandé par les pouvoirs publics).

Ces rapports sont autant de prétextes pour Macron, son gouvernement et sa majorité parlementaire pour poursuivre et aggraver les politiques d'austérité avec 120 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique dont 50 000 dans la fonction publique de l'état.

Le ministère des armées ne sera pas épargné par ces mesures d'économie tous statuts confondus.

Les préconisations formulées par la cour des comptes comportent entre autres de nombreux reculs pour les agents de la fonction publique.



**Fédération Nationale
des Travailleurs de
l'État**

263 rue de Paris - Case 541

93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01

Maitrise de la masse salariale	Evaluation de l'économie en Mds euros
Maitriser le GVT (1)	
Gel du point d'indice	2,0
Gel d'échelon	3,0
Agir sur les effectifs	
Non remplacement de 1 fonctionnaire sur 2 (FPE)	0,6
Non remplacement de 1 fonctionnaire sur 3 (FPT, FPH)	1,8
Agir sur le temps de travail	
Augmentation de 1% du temps de travail	0,9
Lutte contre l'absentéisme (restauration de la journée de carence)	0,4
Supprimer les avantages familiaux non justifiés	
Suppression du supplément familial de traitement	1,5
Suppression de l'indemnité de résidence	0,9
Suppression des majorations et indemnités outre-mer	2,2
Suppression de la sur-rémunération du temps partiel	0,8

(1) Glissement Vieillesse Technicité

Il serait aussi question de geler les avancements 1 an et de réduire les taux promus/promouvables.

Les dépenses de retraite :

Les leviers d'ajustements possibles public/privé :

- Le report d'un an de l'âge minimum légal de 62 ans à 63 ans = économie annuelle 2 Mds €
- Accélération à 2023 au lieu de 2035 de l'allongement de la durée d'assurance à taux plein de 41,5 ans à 43 ans = économie de 0,6 Mds €
- Une sous-indexation des pensions d'1 point en 2018 = économie annuelle de 0,3 Mds €
- Harmonisation des avantages conjugaux et familiaux sur ceux du privé.
- Suppression des bonifications pour séjours à l'étranger ou dans une collectivité outre-mer.

Il serait aussi préconisé de créer une caisse unique de retraite regroupant les 3 versants de la fonction publique pour assurer l'équilibre financier de la caisse actuelle qui concerne la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière en y ajoutant la fonction publique de l'état qui pour le moment les pensions sont inscrites sur le grand livre de la dette publique (budget de l'état). Attention danger !

A titre d'exemple asseoir le calcul des pensions sur le traitement indiciaire des 10 meilleures années au lieu des 6 derniers mois engendrerait une économie de 1 Md €.

- Les pensions de reversions seront soumises comme dans le privé à une harmonisation des conditions d'âge et de ressources.

Toutes ces mesures préconisées par la cour des comptes dont beaucoup sont d'ores et déjà annoncées : baisse des APL, hausse de la CSG de 1,7 % au 01/01/2018 sans compensations, fin des contrats aidés etc. figurent dans ce rapport.

Moins de services publics signifie moins de services au public que nous sommes.

**Ne nous laissons pas faire !
De l'argent il y en a !**

Il faut lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, la baisse de l'impôt sur la fortune, redistribuer le CICE, du pacte de responsabilité, des exonérations fiscales et la redistribution des dividendes versés aux actionnaires (56 Mds d'euros par an).

Nous devons nous battre. Le 12 septembre, seul le rapport de force avec nos collègues, amis, familles etc. peut faire changer la politique du gouvernement.



Montreuil, le 25 août 2017